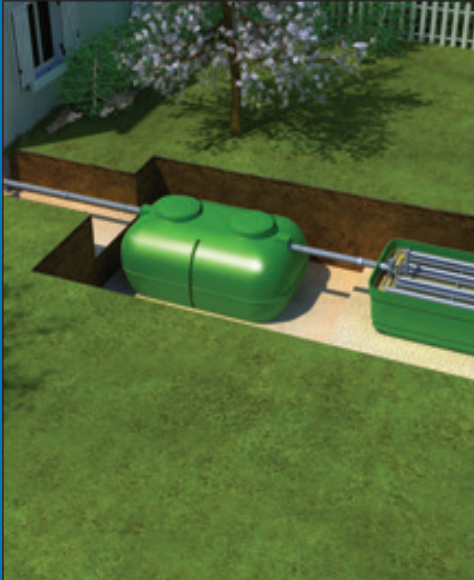




Guide de l'utilisateur

Votre fosse septique est un mini égoût réservé au traitement des eaux usées de votre propriété. Sachez qu'il ne doit en aucun cas servir de récipient à ordures.

Les micro-organismes naturels qui sont présents à l'intérieur du réservoir décomposent les déchets. Ce que vous déversez dans votre fosse septique peut grandement perturber son fonctionnement, risquant de rendre le système inopérant. Voici quelques conseils de bonne pratique à adopter comme à éviter pour un fonctionnement optimal de votre installation septique.



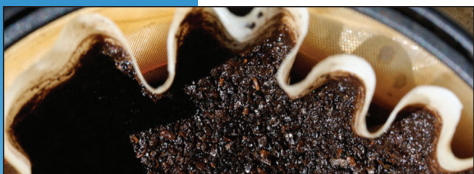
À adopter :

- ✔ Limitez la quantité d'eau déversée dans la fosse, afin d'éviter une surcharge du système.
- ✔ La toilette ne doit servir que ce pour quoi elle a été conçue, soient les déjections humaines et le papier de toilette.
- ✔ Tous pesticides, peintures, produits chimiques, huiles à moteur ou combustibles doivent être acheminés aux sites d'enfouissement des résidus domestiques dangereux.
- ✔ Les huiles de cuisson et les matières grasses doivent être jetées avec les ordures ménagères.
- ✔ Les produits d'entretien ménager comme les chlorures, les désinfectants incluant les nettoyeurs à cuvette et nettoyeurs pour les conduits, doivent être utilisés avec modération en respectant les consignes d'entretien. Une surutilisation de ces produits pourrait endommager votre système.
- ✔ Écourtez vos douches. Réduire la douche de 5 minutes ou moins, permet d'économiser jusqu'à 40 litres d'eau toutes les fois que vous l'utilisez. L'installation d'une toilette à faible débit peut substantiellement diminuer la demande en eau chaque fois que vous actionnez la chasse.



À éviter :

- ✘ Ne pas jeter de mégots de cigarettes, d'essuie-tout, de serviettes hygiéniques, de condoms, de fils dentaires, de cure-dents, de couches jetables ou toutes matières plastiques ou non biodégradable dans votre fosse septique.
- ✘ Éviter les résidus de nourriture, de café moulu et autres produits alimentaires. Ne pas recourir au broyeur à déchets domestique pour vos résidus de cuisine. Ces broyeurs peuvent augmenter de façon significative l'accumulation de matière boueuse.
- ✘ Ne pas jeter d'huile à moteur, d'essence, de diluants ou de résidus de peinture, de solvants, de produits chimiques ou de pesticides pour mauvaises herbes dans votre conduit. Ils peuvent contaminer votre fosse septique et menacer l'approvisionnement d'eau nécessaire pour votre quartier. Les huiles et les graisses, quant à elles, peuvent provoquer du tartre et boucher vos tuyaux.
- ✘ Ne pas jeter de médicaments dans votre drain ou votre toilette. Retournez tous médicaments non-utilisés à votre pharmacie. Il est à noter que les déjections humaines contaminées par des personnes aux prises avec des antibiotiques, par exemple, peuvent endommager le fonctionnement optimal de votre fosse septique. Celle-ci pourrait alors nécessiter des pompages plus fréquents.



Tous les travaux relatifs aux installations septiques nécessitent l'obtention d'un permis au préalable.

La compagnie **Sanivac** a été mandatée par la Ville pour effectuer le contrat de travaux de vidange des fosses septiques sur notre territoire. Cette décision est entrée en vigueur le 12 août, 2020. **Les citoyens choisissant de réaliser ces travaux avec une autre entreprise ne seront pas subventionnés et devront en assumer les frais.**

La *Loi sur la Qualité de l'Environnement au Québec* exige que votre fosse septique soit vidée au moins **une fois aux deux ans** avec une preuve à l'appui soumise à la Ville. Cette démarche est obligatoire et s'applique également à tout citoyen qui ne souhaite pas recevoir la subvention.

Superviseure - Espaces verts et Environnement

Tel : 514 457-7604 isambueva@baie-durfe.qc.ca

Sanivac : Tél : 514 453-2279 fosses-septiques-municipales@sanivac.ca

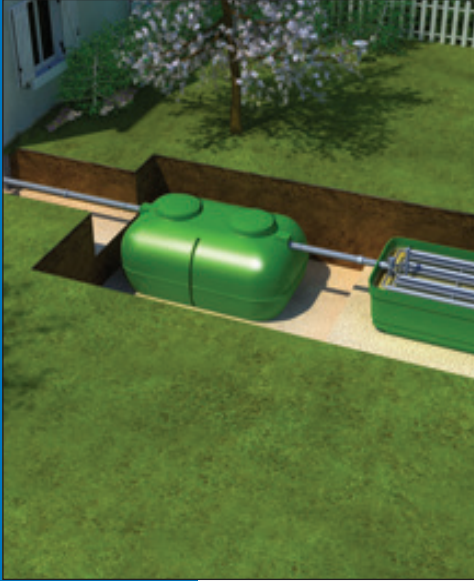
Si votre résidence n'a pas d'installation septique et qu'elle est connectée avec l'égoût sanitaire de la Ville, veuillez ignorer cet avis.



User Guide

Your septic system is a mini sewage treatment plant for your house. Be aware however that it is not a garbage receptacle!

The natural micro-organisms present inside the tank break down the waste material. What you pour into your septic tank can greatly affect its ability to do its job. Here are some **Do's** and **Don'ts** to keep your system operating properly.



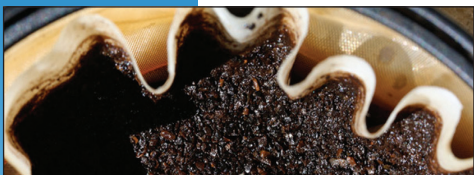
Do's

- ✓ Limit the amount of water poured down the drain to avoid overloading the septic system.
- ✓ Dispose of solids appropriately. The only things that should be flushed down the toilet are human waste and toilet paper.
- ✓ Dispose of pesticides, paints, chemicals, motor oils and fuels at approved hazardous waste collection sites.
- ✓ Dispose of cooking oils and grease with the regular garbage.
- ✓ Use household cleaners such as bleach, disinfectants, including drain and toilet bowl cleaners in moderation and only in accordance with product labels. Overuse of these products can harm your system.
- ✓ Take shorter showers. Shortening your shower time to 5 minutes or less can save up to 40 litres of water each time you shower. You can also install a water-saving toilet to reduce water use each time you flush.



Don'ts

- ✗ Do not throw cigarette butts, paper towels, sanitary tampons, condoms, dental floss, toothpicks, disposable diapers, anything plastic or similar non-biodegradables into a septic tank system.
- ✗ Avoid throwing food scraps, coffee grinds, and other food items down the drain. Avoid using a garburator to dispose of kitchen wastes. In-sink garbage disposal units can increase sludge accumulation significantly.
- ✗ Never pour oil, gasoline, thinners or paint residues, solvents, chemicals and weed pesticides down the drain. They can poison your septic system and possibly threaten water supplies for your whole neighborhood. Grease or oils can also solidify and clog pipes.
- ✗ Do not dispose of pharmaceuticals down your drains or toilets. Return leftover medications to your pharmacy. Be aware that human waste from people on medication (e.g. antibiotics) can affect the performance of your septic system and may require more frequent pumping of your tank.



A permit is required before any septic tank can be installed.

Sanivac has been contractually mandated by the Town to clean and/or empty the septic tanks on our territory. This decision came into effect August 12, 2020. **Citizens wishing to carry out this work with another supplier will not be subsidized and the work will be done at their own expense.**

The *Quebec Environment Quality Act* requires that your septic tank be emptied at least **once every two years** with supporting proof to be submitted to the Town. This procedure is mandatory and also applies to any citizen who does not wish to receive the subsidy.

Supervisor - Green Spaces and Environment

Tel : 514 457-7604 isambueva@baie-durfe.qc.ca

Sanivac : Tel : 514 453-2279 fosses-septiques-municipales@sanivac.ca

If your residence does not have a septic system and is connected to the City's sanitary sewer, please ignore this notice (example of streets: *Mcbride Crescent, Jean de la Londe* etc.).